

Conditions générales pour une réservation

I. Assurances

Fly-Xperience, Fabien Maillard et son Team, décline toute responsabilité en cas d'accident durant sa prestation. Les personnes participant aux activités dispensées par Fly-Xperience ne sont pas couvertes par l'assurance de la compagnie. Chaque client doit s'assurer en cas d'accident non professionnel.

Dans le cas où vous ne possédez pas d'assurance accident, nous vous recommandons de souscrire à l'assurance Generali que vous pouvez acheter chez Fly-Xperience pour un montant de CHF 20.- que vous réglez lors du paiement de votre vol. Cette assurance vous propose les frais d'assistance et de secours.

2. Responsabilité Fly-Xpérience

Tous les vols réalisés ou sous traités par Fly-Xperience sont soumis d'office aux conditions de transport du *billet de passage* (émis par la FSVL et l'assurance GENERALI), qu'il ait été complété ou non.

Conditions de transport (selon *billet de passage*)

2. A. Le transport effectué en vertu de ce *billet de passage* n'est pas soumis aux dispositions relatives à la responsabilité prévues par l'Ordonnance sur le transport aérien du 17.08.2005. Avec la délivrance du *billet de passage*, la responsabilité du pilote respectivement du partenaire contractuel envers les passagers est contractuellement limitée à CHF 72 500.- en cas de décès ou de lésions corporelles et à CHF 2000.- en cas de perte ou détérioration d'objets transportés.

2. B. Les prestations versées aux bénéficiaires de dommages intérêts, sur la base de l'assurance accident pour les passagers conclue par le pilote ou le détenteur d'aéronef, sont imputées sur l'ensemble des paiements à titre de dommages-intérêts sur la base de prétentions RC

3. Inscription – Réservation

Afin de valider une réservation, il est nécessaire de fournir à Fly-Xperience une adresse complète ou les coordonnées d'une carte de crédit valable au nom du client. Un numéro de téléphone peut suffire.

Dans le cas où le client ne satisfait pas aux formalités mentionnées ci-dessus, Fly-Xperience se réserve le droit de ne pas garantir les places réservées et de les revendre.

4. Annulation

Toute activité annulée moins de 24 heures avant le rendez-vous sera facturée au prix de CHF 100.- à titre de dédommagement.

5. Arrivée tardive ou non présentation du client

Le rendez-vous est fixé 15 minutes avant le début de l'activité. Le client non présent dans les 30 minutes qui suivent et ne pouvant de ce fait pas participer au vol sera facturé au prix de CHF 150.-

6. Interruption de la prestation

Dans le cas d'une interruption prématurée pour un motif quelconque d'ordre personnel, le prix total de la prestation sera facturé.

7. Sécurité

Fly-Xperience se réserve le droit d'annuler toute activité en cas de météo défavorable ou si d'autres éléments peuvent mettre en danger la sécurité des participants ainsi que des pilotes.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la compréhension des conditions générales.